

Novembre 2019

Edito

L'intégration dans la solution d'aide à la gestion associative (Saga)

L'intégration se fait à un rythme soutenu : en septembre, 41 fédérations avaient intégré leurs fichiers, ce qui représente 324 000 personnes et 7 l'auront fait en décembre, ce qui portera le nombre à 48 fédérations. Ceci est au dessus des prévisions que nous avons pu faire. 13 fédérations intégreront SAGA en 2020 au cours des trois phases prévues, en avril, septembre et décembre et 5 autres en avril 2021. 66 Fédérations ont donc ainsi manifesté leur souhait de profiter de SAGA. Les Fédérations qui ne se sont pas encore positionnées peuvent le faire à tout moment.

Les référents des départements formés ont pu constater des lenteurs pour se connecter et mettre à jour les données de leurs adhérents, mais la Fédération nationale a enfin obtenu récemment de notre fournisseur AssoConnect une nette amélioration des délais de saisie des informations. Par ailleurs tous les utilisateurs reconnaissent l'utilité et la pertinence de Saga.

Les référents Saga ont également à leur disposition des outils leur permettant de compléter leur formation initiale. Conçus par la Fédération nationale, ils sont complets et très pédagogiques : fiches pratiques, tutoriels, documents officiels, forum. La formation des référents dans les départements est une priorité pour faire de Saga un outil que les responsables pourront s'approprier facilement.

Il est important aussi de rappeler que la Fédération nationale a mis en place une procédure garantissant le respect du règlement général sur la protection des données (RGPD). En effet, chaque référent et chaque futur administrateur Saga signe la charte d'utilisation. En cas de problème, Saga permet d'identifier et de tracer l'historique des opérations effectuées par chaque administrateur référent qui irait à l'encontre des règles figurant dans la charte. À tout moment, l'administrateur référent SAGA de la Fédération nationale se réserve à minima le droit de supprimer l'accès à la base de données aux administrateurs référents qui n'auraient pas respecté les termes de la charte, que ce soit en matière de comportement, de contenus ou de confidentialité.

Henri Lemoine

Président de Générations Mouvement



Changement au sein de l'équipe nationale

Après plus de deux années au sein de Générations Mouvement, Charlène Ozanne quittera la Fédération nationale le 30 novembre prochain. Embauchée en qualité de community manager, Charlène a su répondre aux orientations prioritaires du Mouvement en reprenant le suivi du projet Saga. En octobre 2018, elle était devenue la Déléguée à la protection des données de Générations Mouvement.

Le président national et le Conseil d'administration, le délégué général et l'ensemble des membres de l'équipe souhaitent la remercier pour le sérieux de son engagement dans les missions qui lui ont été confiées et sa bonne humeur. Nos vœux les plus sincères de réussite l'accompagnent dans les nouveaux projets qu'elle a souhaité entreprendre. Dès le 18 novembre, la Fédération nationale accueillera sa remplaçante, Evelyne Le Roy. Après les formalités administratives et une présentation de notre Mouvement par Thomas Sénéchal, Evelyne prendra connaissance des dossiers en cours en compagnie de Charlène.



Chargée de production de télévision jusqu'en 2005, Evelyne a ensuite connu plusieurs expériences qui l'ont amenée à se familiariser avec wordpress (le logiciel retenu pour le développement du futur site internet Générations Mouvement) et l'administration de base de données.

Evelyne sera joignable à l'adresse : eleroy@gmouv.org à compter du lundi 25 novembre.



Générations actions : il ne vous reste que quelques jours pour envoyer votre dossier de candidature :

Vous avez jusqu'au 27 novembre pour participer au concours Générations actions organisé en partenariat avec la Mutualité sociale agricole.

Votre dossier de candidature doit être renvoyé à la Fédération nationale avant cette date.

Retrouver le règlement et le dossier de candidature sur le site national.

Diffusez autour de vous le document présentant les actions proposées au jury en 2019.

Visionnez et projetez la vidéo dans laquelle des lauréats des trois éditions précédentes témoignent.

Renseignements

Brigitte Bidaud – bbidaud@gmouv.org



LA Fédération nationale sera présente, comme les années précédentes, au salon des maires et des collectivités qui se déroulera les 19, 20 et 21 novembre. Elle sera accueillie sur le stand de Groupama.

Ces trois jours de rencontres avec les maires venus de toute la France sont l'occasion de leur présenter Générations Mouvement, ses atouts et l'intérêt pour eux d'avoir des associations, notamment de personnes âgées, affiliées à Générations Mouvement. Les arguments Pourquoi être fédéré ? (assurance, immatriculation voyages, agrément santé, formation, partenariats, protection des données personnelles grâce à Saga...) ? sont ainsi mis en avant.

Cette année, la Fédération nationale mettra plus particulièrement en valeur la place que peuvent prendre les bénévoles de Générations Mouvement dans la vie de la commune, notamment au sein des Centres communaux ou intercommunaux d'action sociale (CCAS et CIAS). En effet, 2020 sera l'année des élections municipales et donc du renouvellement des CCAS et des CIAS au sein desquelles les associations de personnes âgées peuvent être représentées. C'est une opportunité pour dire aux élus de penser à Générations Mouvement. C'est aussi pour Générations Mouvement le moment de penser à faire acte de candidature pour siéger aux CCAS et aux CIAS. Une lettre type à destination des maires sera proposée dans la lettre aux responsables du mois de décembre.



D'autre part, lors de ce salon, notre partenariat avec Présence Verte pour le maintien à domicile grâce à l'installation d'un système de téléassistance sera réaffirmé. Notre convention de partenariat a été réactualisée et sera signée lors du salon des maires.

De même, la convention de partenariat avec Groupama a été mise à jour et également signée à cette occasion. Cette rencontre avec Groupama témoigne des excellentes relations entre nos deux structures.



Groupama

Retrouvez le flyer qui sera distribué aux maires sur notre site www.generations-mouvement.org

Générations Mouvement, c'est aussi un réseau responsable qui protège et accompagne ses associations affiliées et ses bénévoles avec...

- La protection des données des adhérents** (règlement général sur la protection des données du 25 mai 2018 - RGPD) : solution d'aide à la gestion associative (Saga).
- La formation** de ses responsables avec l'Institut de formation des responsables associatifs (Ifra).
- Le respect de l'organisation des voyages** (loi du 22 juillet 2009) : immatriculation au registre aux opérateurs des voyages.
- Une assurance spécifique pour une sécurité maximale** : responsabilité civile Vie associative et personnelle de ses dirigeants ; protection juridique.
- Des partenariats** pour l'organisation d'activités de groupe, notamment dans le domaine touristique.

Pour les adhérents

- Une garantie **Accidents corporels** dans le cadre d'activités organisées par l'association et dans certaines conditions.
- Une assurance spécifique pour les voyages de groupe (annulation Voyage, assistance voyage et perte de bagages ou de papiers d'identité).
- Des réductions auprès des partenaires nationaux (vie quotidienne, prévention, tourisme...).



Premier réseau associatif de seniors en France, reconnu d'utilité publique

Une présence dans 87 départements avec 600 000 adhérents, 100 000 bénévoles, 8 500 associations locales.

Avec Générations Mouvement, vous êtes en relation avec des bénévoles responsables, connaissant bien les attentes et les besoins des seniors, des retraités et des personnes âgées. Ils sont vos partenaires privilégiés, notamment pour participer à la réflexion et aux travaux des Centres communaux ou intercommunaux d'action sociale (CCAS et CIAS).

Générations Mouvement, c'est :

- ✓ un partenaire pour animer les territoires et créer du lien social ;
- ✓ un réseau de représentants bénévoles pour défendre les intérêts des seniors, des retraités, des personnes âgées et ceux des usagers du système de santé (agrément santé) ;
- ✓ une association responsable avec notamment un service **Formation**.

Générations Mouvement, ce sont des partenariats pour :

- ✓ la prévention avec la Mutualité sociale agricole (MSA), Groupama, Audika... ;
- ✓ les sorties et les voyages (réductions individuelles et groupes) ;
- ✓ la vie quotidienne (téléphonie, habitat...).

www.generations-mouvement.org

Générations Mouvement : l'atout Senior de votre commune



Imprimé par realiser - Copyright Générations Mouvement - Réédition nationale, novembre 2019

Générations Mouvement - Fédération nationale - Le Laminem, 19 rue de Paris - CS50070, 93013 Bobigny cedex - federation-nationale@generations-mouvement.org - Association à but non lucratif - Loi du 1^{er} juillet 1901 - Immatriculée au registre des opérateurs de voyages et de séjours n° DM073300609 - Garantie Inscrite et responsabilité civile professionnelle - Groupama crédit et caution



Nouvelle couverture sociale : a Complémentaire santé solidaire (CSS)



A compter du 1^{er} novembre, les personnes bénéficiant de la Couverture médicale universelle (CMU) ou de l'Aide à la complémentaire santé (ACS) pour couvrir leurs dépenses de santé bénéficient d'un seul et même contrat : la Complémentaire santé solidaire.

Aujourd'hui, 7,4 millions de personnes sont concernées par la CMU et 2 millions sont éligibles à l'ACS.

Participation financière ou pas ?

La CSS sera sans participation financière (ex CMU-C) ou avec participation financière (ex ACS) selon l'âge : 25 €/mois entre 60 et 69 ans et 30 €/mois au-delà.

Plafonds des revenus jusqu'au 1^{er} avril

- Pour les bénéficiaires de la CMU-C
- revenus célibataire < 746 €/mois
- revenus couple < 1 119 €/mois
- Pour les bénéficiaires de l'ACS
- revenus célibataire < 1 007 €/mois
- revenus couple < 1 510 €/mois

Si la personne dispose d'un logement gratuit, est propriétaire ou perçoit une aide au logement, ajouter aux revenus perçus 67 €/mois.

Améliorations pour les ex bénéficiaires de l'ACS

- prise en charge du ticket modérateur
- pas de participation (1 € sur consultation, 0,50 € par boîte de médicament, 20 € pour forfait hospitalier)
- tiers payant intégral (pas d'avance de frais)
- pas de dépassement d'honoraire
- pas de reste à charge (100 % santé) pour certains équipements optique, dentaire, auditif

Passage d'un contrat à un autre

- pour les bénéficiaires de la CMU-C : basculement automatique
- pour les bénéficiaires de l'ACS : résiliation du contrat en cours à opérer
- pour les nouveaux bénéficiaires : rendez-vous sur amelie.fr
- choisir l'intervenant santé : CPAM ou mutuelle ou autre

Pour en savoir plus :

Voir le site complementaire-sante-solidaire.gouv.fr

Lire l'article paru dans Mieux vivre votre argent

<https://www.mieuxvivre-votreargent.fr/vie-pratique/2019/10/03/ce-qui-va-changer-avec-la-complementaire-sante-solidaire-qui-va-remplacer-les-dispositifs-dacces-aux-soins-existants-la-cmu-c-et-lacs/>



Déclaration des coûts liés à l'organisation des voyages et des sorties 2019

Le Chiffre d'affaires global des séjours et des voyages organisés par les associations de Générations Mouvement permet d'avoir une vue d'ensemble sur les activités liées au tourisme dans notre Mouvement et de négocier de meilleures offres commerciales avec nos partenaires.

Il nous est également nécessaire pour calculer le montant de la garantie financière souscrite auprès de Groupama. Retrouvez la liste des partenaires nationaux au verso de ce document à télécharger sur www.generations-mouvement.org dans l'espace adhérent /partenariat.

Renseignement : Michel Wasserfal - mwasserfal@gmouv.org



Après le séminaire des Présidents, la Fédération nationale et l'IFRA accueillent d'autres acteurs importants de notre Mouvement

Le 13, 14 et 15 novembre, se sont déroulées à Paris deux réunions organisées par l'Ifra pour les trésoriers et les salariés de Générations Mouvement.

23 personnes ont participé à la journée d'information des trésoriers, animée cette année par Colin Yeandle, trésorier national, Guy Wexsteen, vérificateur aux comptes et Raymond Lévy.

Au programme, de nombreux échanges et retours d'expériences sur le rôle et les responsabilités des trésoriers dans la gestion de leur fédération ainsi qu'un rappel des grands principes de la comptabilité associative.

Le lendemain, 17 salariées œuvrant au sein de vos fédérations départementales ont participé à deux demi-journées de rencontre et d'échanges avec leurs homologues de la Fédération nationale. La mise en place de SAGA, la mobilisation autour du projet associatif, la communication, le développement, la comptabilité ou encore l'organisation des voyages : autant de sujets qui ont nourri les débats.

Animée par André Treluyer, Président de l'IFRA, Thomas Sénéchal et Raymond Lévy, et en présence du Président national Henri Lemoine, ces réunions ont permis aux secrétaires présentes de partager leurs expériences et leurs idées et de mieux identifier les compétences de leurs « collègues » de l'équipe nationale. Qu'elles aient 4 mois d'ancienneté ou 24 ans, de Félícia à Chrystelle en passant par Céline, Nathalie et les autres, chacune a pu s'exprimer et poser ses questions.



Prévention : la vaccination antigrippale commence

Quinze octobre : coup d'envoi de la campagne de vaccination contre la grippe saisonnière qui se poursuivra jusqu'au 31 janvier 2020.



La vaccination contre la grippe saisonnière est recommandée pour les personnes à risque, notamment les personnes âgées de plus de 65 ans présentant des maladies longue durée (maladies respiratoires, maladies cardiovasculaires, maladies neurologiques et neuromusculaires, maladies des reins et du foie, troubles métaboliques, troubles de l'immunité et maladies sanguines) et pour les personnes séjournant dans un établissement de soins de suite ou dans un établissement médico-social d'hébergement, quel que soit leur âge.

Pour elles, le vaccin est gratuit et reste le moyen le plus efficace pour réduire les complications graves liées à la grippe pouvant déboucher sur un décès.

Pour la campagne 2019-2020, le parcours vaccinal pour les personnes majeures est simplifié. Toutes les personnes majeures éligibles à la vaccination, qu'elles aient ou non été déjà vaccinées, peuvent retirer leur vaccin à la pharmacie sur présentation de leur bon de prise en charge et se faire vacciner par le professionnel de leur choix : médecin, sage-femme, infirmier ou pharmacien volontaire. La prescription préalable du médecin reste nécessaire pour les patients de moins de 18 ans.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur

<https://www.ameli.fr/seine-et-marne/pharmacien/actualites/cette-annee-encore-la-grippe-va-faire-tres-mal-lancement-de-la-campagne-dinformation>

ameli.fr



RGPD : les bonnes pratiques de l'informatique



Comment les organisations commerciales, obtiennent-elles mes données personnelles ?

Les formulaires en tout genre servent à collecter vos données personnelles : avis, inscription à une newsletter, inscription à un réseau social, formulaire pour une carte de fidélité, achat sur Internet ...

Mais aussi, le fait d'accepter les cookies sur les sites que vous visitez. Pensez à ne transmettre que les informations nécessaires, soyez attentifs et vérifiez que vous avez décoché les cases qui autoriseraient les sites à conserver ou à partager vos données auprès d'organisations tierces.

Vie associative et respect du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)



Zoom sur le RGPD

Le RGPD, acronyme de Règlement Général sur la Protection des Données, définit un contexte juridique permettant d'encadrer le traitement des données personnelles sur tout le territoire de l'Union européenne.

Ce nouveau **règlement européen** répond notamment aux évolutions technologiques de nos sociétés, à savoir le développement du commerce en ligne et l'explosion des réseaux sociaux et autres applications collectant nécessairement des données personnelles. En ce sens, le RGPD vient s'inscrire dans la continuité de la Loi française Informatique et Libertés de 1978, tout en permettant aux citoyens de mieux contrôler l'utilisation de leurs données personnelles.

Qui dit collecte de données personnelles, dit RGPD. Les associations et Fédérations de Générations Mouvement ne font pas exception.

Comment se conformer au RGPD dans vos activités associatives ?

TRIEZ

Effectuez un tri régulier des documents enregistrés sur votre ordinateur et dans votre boîte mail, mais aussi dans vos armoires. Ne conservez que les documents utiles à vos fonctions et supprimez les éléments devenus obsolètes.

PROTEGEZ

Protégez par un mot de passe les fichiers contenant des données personnelles (nom, prénom, adresse, téléphone etc.) ou des données sensibles (information bancaires etc.)



Concours photos 2020 : Horloges d'ici et d'ailleurs

Pour participer au concours, rendez-vous sur notre site www.generations-mouvement.org, puis rentrez vos identifiant soleil/soleil, dans l'espace adhérent. Cliquez sur l'icône orange à droite de la page d'accueil, remplissez le formulaire mis à votre disposition pour envoyer votre photo et une copie de votre carte d'adhérent 2020. Vous avez jusqu'au 31 janvier pour participer.

Renseignement : sbarny@gmouv.org



Randonnées 2020 en Haute-Savoie



La Fédération nationale organise un séjour «Randonnées en Haute-Savoie» du 14 au 18 avril 2020.

Vous serez logés au village de vacances 4* de Ternélia, à Saint-Jorioz, au bord du lac d'Annecy. Ces journées, ponctuées de temps libre, vous permettront de découvrir de magnifiques paysages lors des différentes randonnées proposées. Accompagnées d'un guide, elles se déclinent en trois niveaux pour s'adapter à chaque groupe.

Vous trouverez le programme et le bulletin d'inscription sur le site national

www.generations-mouvement.org, dans concours et manifestation nationale.

Renseignement : mwasserfal@gmouv.org

Programme

Mardi 14 avril 2020
Installation au Village, pot d'accueil et présentation du programme de randonnées

Mercredi 15 avril 2020
Temps libre en matinée après-midi randonnée

Judi 16 avril 2020
Temps libre en matinée après-midi randonnée

Vendredi 17 avril 2020
Randonnée à la journée avec panier pique-nique à emporter

Samedi 18 avril 2020
Matinée libre, départ après le petit-déjeuner

Vos randonnées

Roc de Chère - 1/2 journée
Des falaises du sud avec son climat méditerranéen à sa forêt montagnarde, ce massif offre une diversité de paysage et un bel habitat pour la faune et la flore de la région.

Tailleur - 1/2 journée
Cette randonnée sur un chemin de crête offre un joli panorama sur le lac d'Annecy et le Parc Naturel des Bouges.

Semnoz - 1 journée
Le Semnoz est une montagne de moyenne altitude au nord du massif des Bouges, dont il fait partie, entre Annecy et Allèves. Il offre une vue imprenable sur trois montagnes françaises : les Alpes, le Jura et le Massif Central.

Trois niveaux de difficulté, facile, moyen, sportif, pour s'adapter à chaque groupe, les conseils de guides pour chaque randonnée...

Programme et bulletin d'inscription disponibles sur www.generations-mouvement.org
espace adhérent, concours et manifestations nationales - sbarny@gmouv.org